



**AVIS DE PUBLICITE SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE POUR L'OCCUPATION
D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COLLECTIVITE EN VUE DU DEVELOPPEMENT ET DE
L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION ENERGETIQUE**

Communauté de Communes du Grand Roye

Objet :

La Communauté de Communes du Grand Roye a été sollicitée pour l'occupation d'une partie du domaine privé en vue de développer et d'exploiter une installation de production énergétique.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'occupation d'une partie de ce domaine privé à se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Caractéristiques du projet :

Dans le cadre des objectifs nationaux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la collectivité porte une attention particulière au développement de la filière énergie renouvelable sur son territoire.

L'objectif est de mettre à la disposition des candidats un espace d'environ 3.3 hectares appartenant à la Communauté de Communes du Grand Roye, permettant la mise en place d'un outil de production d'énergie renouvelable. Les parcelles concernées par le projet sont les suivantes :

- ZD 36 sur la commune de DAMERY
- ZD 23 sur la commune de DAMERY

Modalités d'occupation du domaine privé :

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une promesse de bail emphytéotique permettant le lancement des études de faisabilité pour la réalisation du projet.

Selon le résultat des études de faisabilité, la réalisation du projet conduira à la mise en place d'un bail emphytéotique entre la Communauté de Communes du Grand Roye et le porteur de projet. La durée du bail emphytéotique sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis. Le devenir de l'installation à échéance du bail emphytéotique devra être précisé.

Cette occupation du domaine privé sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont le montant et les modalités de paiement sont à présenter par le Preneur, en euros hors taxes. Le Preneur s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.

Modalités d'envoi de la manifestation d'intérêt concurrente et renseignements complémentaires :

La manifestation d'intérêt concurrente et/ou toute autre demande complémentaire devra être adressée avant le 22 décembre 2022. Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Par mail à Mme Emilie MOITREL : emilie.moitrel@grandroye.fr

Il sera précisé en objet : Proposition pour : MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE EN VUE DE L'INSTALLATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

Cahier des charges :

Le présent avis de publicité est accompagné d'un Règlement de la Sélection (RS) qui définit le contenu de l'offre du candidat et la procédure de sélection des candidatures au regard des critères de jugement des propositions.